

Strasbourg, le 1.<sup>er</sup> Août 1814.

Monsieur J. Briansiaux à Lille 10 1814

Nous avons l'honneur de vous faire parz que, par suite d'un commun accord, notre Société de Leclair, Chapuis et Bresson, est dissoute à date de ce jour.

Notr Sieurs Leclair et Bresson restent chargés de la liquidation, et continueront la suite de nos affaires, consistans dans la Commission d'achats et de ventes, l'Expédition, les Recouvrements et productions du payé, sous la raison de Leclair et Bresson.

Ci-bas leurs signatures, auxquelles seulet nous vous prions d'ajouter foi.

Notre Sieur Chapuis, prenant la suite d'un établissement à Paris, aura l'avantage de vous en instruire.

Nous réclamez, Monsieur, la continuation de la confiance dont vous nous avez honorés; nous saurons toujours la mériter.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Leclair, Chapuis et Bresson.

Notre Sieur J.-B.<sup>te</sup> Leclair cesse de signer... Leclair, Chapuis et Bresson

Notre Sieur J.<sup>ques</sup>-Ferd. Chapuis cesse de signer... Leclair, Chapuis et Bresson

Notre Sieur Alex. Bresson cesse de signer... Leclair, Chapuis et Bresson

Notre Sieur J.-B.<sup>te</sup> Leclair signera... Leclair et Bresson

Notre Sieur Alex. Bresson signera... Leclair et Bresson  
Le 4 Août 1814

En vous remerciant de la confiance ci-dessus nous vous